

BULLETIN STAGIAIRES RENTREE 2011



SNES LILLE

209, rue Nationale

59 000 Lille

03 20 06 77 41

s3lil@snes.edu

www.lille.snes.edu

Permanences : les après-midis de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), et le jeudi de 10 à 12 h (CPE)

Une page internet à votre disposition et actualisée régulièrement : <http://www.lille.snes.edu/sqip.php?rubrique66>

Une liste de diffusion regroupant tous les stagiaires de l'académie : pour en faire partie, envoyez un message à karine.boulonne@snes.edu

LE « PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE »... DANS LES PIRES CONDITIONS QUI SOIENT !

La réforme de la formation des maîtres, appelée aussi « mastérisation », (condamnée par l'ensemble des organisations syndicales) bouleverse les conditions de mise en stage des lauréats de concours.

Pour nous qui sommes enseignants ou CPE, **débuter à temps plein sans formation, ni expérience, est tout bonnement ahurissant** : sans expérience pour la plupart, vous aurez en effet en charge beaucoup d'élèves (4 à 18 classes), sur au moins 2 niveaux, et des classes à examen malgré les recommandations officielles. Les affectations dans les établissements auront été connues en juillet, mais comment préparer des cours quand on ignore comment bâtir une progression annuelle, monter une séquence, une évaluation, etc...?

Considérés dans votre académie comme moyens d'enseignement et non comme professionnels à former, tel est bien le fond de la « réforme », qui doit apporter sa pierre aux 16 000 nouvelles suppressions de postes. Vous occuperez des centaines de postes « bloqués », à la grande irritation des titulaires candidats à mutation qui ont été empêchés de muter. Ou comment, après avoir annoncé des hausses de salaires sélectives (et dérisoires), le ministère espère diviser les personnels en les montant les uns contre les autres...

La « formation », dispensée sous la forme d'un compagnonnage, et la titularisation dépendent quasi exclusivement du maître de stage et du chef d'établissement. La formation IUFM, pour critiquable qu'elle était, avait le mérite de permettre la multiplication des regards et des avis sur le travail du stagiaire.

Comme si cela ne suffisait pas, la formation se fera cette année en plus de vos heures devant élèves dans l'établissement, le mercredi ! Les élèves, quant à eux, seront les premiers **à payer le prix d'une conception selon laquelle enseigner ne s'apprend plus.**

**Pour une vraie réforme de la formation des maîtres
Rejoignez le combat du SNES.**

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU s'est opposé à la mise en place de la réforme de la formation des maîtres dans laquelle rien ne nous convient (malgré ce que prétendent certains syndicats, qui confondent revendication sur l'élévation du niveau de recrutement permettant la revalorisation des métiers et mastérisation au rabais pour taillader l'emploi public). **Le SNES-FSU est donc à l'origine d'une campagne de refus collectif d'être tuteur dans ces conditions**, pour établir un rapport de forces et obtenir pour les stagiaires des conditions d'entrée dans le métier moins suffocantes. Accepter d'être tuteur d'un stagiaire à temps plein revient en effet à cautionner la « réforme » et à lui permettre de s'installer dans la durée. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un rejet des lauréats des concours, collègues qui pourront compter sur nous à tout moment de l'année en tant que professionnels et militants syndicaux.

Une blouse grise avec des tâches de craie, un catalogue (collector) de la CAMIF, des craies et des feutres paperboard, une boîte d'antidépresseurs, les derniers numéros du B.O et l'adresse de votre première affectation: votre package est complet.



Bilan de l'année de stage 2010 - 2011

Errare humanum est, perseverare rectoratum

Stress, fatigue permanente, absence de temps libre, difficultés de gestion de classe et de prise de recul sur les cours dispensés, pressions du chef d'établissement, déstabilisation dans l'attente de la validation... Le bilan des stages à temps plein est accablant. Une bonne raison de faire encore pire l'an prochain !

L'administration a décidé de soumettre les stagiaires 2011-2012 à encore plus rude épreuve. **En plus de leur temps plein, ils auront en effet une formation filée le mercredi !** Le rectorat ignore-t-il que des cours se préparent, que la correction de copies nécessite du temps et qu'il faut être en forme quand on est devant les élèves ? Cette mesure va s'appliquer à toutes les académies, même à celles qui avaient tenté d'atténuer les effets de la réforme en proposant qu'une décharge hebdomadaire, qui, un premier mois en formation avant de prendre en charge les élèves. Seule Besançon « résiste » et maintient une décharge de service de 2h par semaine pour nos jeunes collègues.

Dans leurs réponses à une « enquête bilan » que nous leur avons adressée, les stagiaires condamnent unanimement la formation filée. Celle de 3 semaines est jugée plus intéressante, cependant elle est arrivée trop tard dans l'année (avril), était trop longue, certains indiquant qu'elle est intervenue « au pire moment de l'année » (fin de trimestre, difficulté à reprendre les élèves ensuite, à l'approche de l'inspection), avec comme remplaçants des étudiants admissibles aux concours (formés par les stagiaires eux mêmes !) et dont certains, écoeurés, ne

passeront pas l'oral. **La solution de la rectrice ? Dispenser une formation de 5 jours... en août, mais les stagiaires ne l'étant pas encore officiellement à cette date, la formation ne s'adressera qu'aux volontaires et ne sera évidemment pas rémunérée.** C'est oublier que des stagiaires travaillent en attendant que leur soit versé leur premier salaire de fonctionnaire fin septembre, ou que tous ne sont pas de l'académie (faudra-t-il choisir entre s'installer et se former ?). Au moins, les stagiaires seront prévenus : dans l'Éducation Nationale, la formation, c'est sur le temps libre...

Officiellement, les chiffres font état de seulement 7 **démissions** (moins qu'en 2010), mais nos fichiers comptent une différence de 16 stagiaires entre septembre et juin ; sans compter le nombre de stagiaires en arrêt (nombreux à nous contacter à la permanence syndicale).

Concernant la **titularisation** : au moins 30 stagiaires ne sont pas validés, dont 2 définitivement après une seule année de stage (lettres et maths). Ils devaient être informés du résultat le 1er juillet, soit après avoir fait passer le brevet et le bac, pris contact avec l'établissement obtenu au mouvement et/ou préparé un déménagement. « Devaient », car le rectorat a courageusement attendu le 6 juillet pour informer ceux qui avaient un résultat négatif... Au final, un bilan peu glorieux et un entêtement commandé par Bercy : ne faut-il pas confirmer les 16 000 suppressions de postes ?

Face à cet entêtement, continuons à résister en refusant d'être tuteurs (texte de la pétition et implantation des postes en ligne). Accueillons nos collègues comme il se doit sans cautionner la dégradation de la formation !

Des situations très disparates en fonction du type, du classement et de l'éloignement de l'établissement, du nombre de niveaux (2 à 5).

Un point commun : la demande d'un retour à un stage à temps partiel.

Luc : « Avec 2 niveaux, j'ai 18h de cours + 6 heures de formation les mercredis filés, ce qui me fait, par moment des semaines de 24h. Sans compter les 25 à 30 h de préparation de cours que je me farcis chaque semaine ! En tout et pour tout je travaille facilement 50h/semaine ! C'est énorme et je suis épuisé ! ». « Mes conseils pour les futurs stagiaires ? Il ne faut pas trinquier personnellement de la politique globale de l'état concernant l'éducation : C'est-à-dire, ce n'est pas de notre faute si on ne peut pas bien faire notre boulot, si le programme ne sera pas fini, si les élèves sont perdus, si les cours sont bancals de temps en temps, si l'école n'est pas un moteur d'élévation sociale, tant les conditions de travail ne permettent pas de changer même un peu la donne pour des gamins défavorisés ».

Marie : « L'année a été éprouvante, avec des moments TRÈS difficiles (fatigue nerveuse), mais le bilan est positif car je suis sûre d'avoir choisi le bon métier ». « Un conseil aux futurs stagiaires ? Communiquez entre vous ! »

Jeanne : « année très dure à vivre. Plusieurs fois j'ai envisagé de démissionner. Impression d'avoir perdu tout repère ». « Le fait d'être nouveau et à temps complet nous pousse à faire des erreurs, les élèves finissent par profiter de notre épuisement, et c'est ... épuisant ! »

Lucie : « L'année scolaire s'est passée vite : arrêt pour dépression dès le 1er décembre. Avant cela, je n'ai JAMAIS fait un cours sans prendre de médicaments. Impossible de me faire respecter (collège RAR), les élèves savaient que je n'étais que » stagiaire ».

Pierre : « mon tuteur me met une pression énorme, ses critiques sont dures à encaisser. »

Paroles de stagiaires

Anna : « Très dur au début. Lâchée dans la nature. Des collègues qui survivais jusqu'à la Toussaint, où j'ai pu enfin voir la lumière du jour un week-end (j'en fus presque éblouie...). La 1ère formation fut trop courte, mais m'a permis de voir les autres stagiaires de ma discipline. Ce qui a fait un bien fou : pouvoir discuter sans préjugés de la situation permet de calmer le jeu. Ensuite, ça s'est bien passé. Bonne intégration avec les collègues, bonne entente avec le principal, et un tuteur qui m'a appris à faire mes propres cours à partir du BO. De septembre à aujourd'hui, je sens des progrès considérables au niveau de la conception des cours, et de la gestion de classe. Cependant, un goût amer me reste en travers de la gorge sur le mépris de l'administration envers le corps enseignant (en référence à la première période qui était très très difficile à vivre, des choix des formations pas toujours judicieux, et des

A savoir pour la rentrée 2011

(extrait du BO du 19 mai 2011) :

Dans le second degré, vous veillerez à ce que l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires corresponde à deux niveaux d'enseignement au maximum afin de limiter le nombre de préparations de cours.

Philippe : « L'équipe pédagogique a tout fait pour que l'année se passe bien. J'aurais aimé avoir plus de disponibilité pour mes élèves. La quantité de travail est clairement trop importante pour avoir ne serait-ce qu'une semaine de recul. »



LETTRE A LA RECTRICE – Affection des stagiaires



Lille, le 14 avril 2011

Karine BOULONNE, secrétaire académique SNES
A
Madame le Recteur, M. le Doyen,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous souhaitons dresser avec vous un premier bilan de l'affectation à temps plein des stagiaires du second degré général et technologique, ainsi que celle des étudiants M2 utilisés comme moyens de remplacement pendant la période des 3 semaines de formation massée.

Nous rappelons d'abord notre totale opposition à ce dispositif, dont la lourdeur a mis en difficulté toute l'année scolaire nos jeunes collègues.

Dans l'attente d'un retour à un stage à horaire allégé, nous considérons que de nombreux aménagements devraient être mis en place dès la rentrée prochaine :

la formation massée a été placée au début du 3ème trimestre, elle doit être très largement avancée afin que les stagiaires puissent en tirer un réel bénéfice et commencer leur mise en pratique professionnelle avec des bases solides.

Cette période de 3 semaines a entraîné pour des stagiaires une reprise en main difficile, les élèves profitant de la succession d'intervenants pour remettre en cause l'autorité et l'enseignement de leurs professeurs.

Dans ce contexte, nous ne comprenons pas que des inspections de titularisation puissent avoir eu lieu juste au retour de la formation, des stagiaires concernés n'ont parfois pas pu revoir leurs élèves avant la séance avec l'IPR ou seulement une heure ! Dans quelques disciplines (y compris avec des effectifs importants de stagiaires comme les lettres), les IPR ont pourtant annoncé qu'ils attendraient le retour des vacances pour venir visiter plus sereinement les stagiaires. Nous demandons un cadrage académique afin de ne pas maintenir de telles disparités entre personnels.

A noter aussi que la formation a pu se produire pendant les conseils de classe de fin de 2nd trimestre dans une majorité d'établissements, empêchant les stagiaires d'y participer, alors que ces conseils donnent un premier avis sur l'orientation.

Nous demandons également qu'un lieu de stage soit fixé pour la durée de la formation, facilement accessible par les transports en commun : quel sens y a-t-il en effet de changer l'établissement d'accueil tous les jours (en technologie et sciences physiques notamment), emmenant tour à tour les stagiaires à Théroouanne ou Beuvry ? Les réponses données par les IPR lors de la CAPA des certifiés du 24 mars ne peuvent nous satisfaire, elles ne justifient en tout cas pas le surcroît de fatigue et de coût que les déplacements ont occasionné.

Nous terminerons par la situation des M2 : affectés 5 semaines dans un établissement, à cheval sur la fin d'un trimestre et le début d'un autre (période guère propice là encore à la prise en charge de classes) ; ils n'ont pour beaucoup bénéficié que de la formation dispensée par les stagiaires eux-mêmes, avant de se trouver plongés à leur tour à temps plein devant les élèves, en pleine préparation des oraux d'admission et parfois d'un mémoire de master.

Le nombre d'inscrits aux concours de 2011 est en forte baisse, ce qui est très inquiétant pour l'avenir de l'Education nationale, mais finalement guère étonnant au regard de ce qui s'est passé cette année pour les lauréats des concours et de l'absence de revalorisation professionnelle et financière des personnels.

Parce que nous sommes très attachés à la défense d'un service public de qualité, nous vous demandons de renoncer à la logique comptable qui pilote cette réforme, pour les stagiaires comme pour les M2.

Veuillez croire, Mme le Recteur, M. le Doyen, en notre profond attachement au service public d'Education nationale.



QUE DEMANDE LE SNES ?



- **une augmentation du niveau de recrutement au master** permettant une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale (loin des quelques dizaines d'euros de la masterisation Châtel) ;
- pour garantir la démocratisation du recrutement, **le passage au master doit s'accompagner d'un pré-recrutement sur critères universitaires**, favorisant l'accès aux concours de tous les étudiants qui le souhaitent (les bourses sur critères sociaux doivent être augmentées par ailleurs) ;
- le master ne doit pas enfermer dans les carrières de l'enseignement et **permettre la poursuite d'études et la diversité des débouchés** ;
- le concours doit rester exigeant (donc ne pas se dérouler en novembre et au cours de l'année de M2), et national, **garantir un emploi** ;
- la formation après le concours est indispensable, elle doit mêler terrain et théorie (le **SNES revendique que les stagiaires soient affectés sur le service du tuteur** qui serait ainsi déchargé à l'année d'une classe) ;
- Enfin, une année ne suffit pas, le SNES revendique une entrée progressive dans le métier (un mi-temps après l'année de stage permettant de poursuivre une formation choisie).



CONSEILS PRATIQUES

Où trouver un logement ?

Il faudra vous débrouiller seuls, l'administration n'ayant aucune obligation de vous trouver un logement (bienvenue dans l'Education nationale !). Vous pouvez vous adresser à votre établissement qui peut disposer de logements de fonction provisoirement libres ou vous indiquer des lieux de résidence. Prenez aussi contact avec les mairies et le service social du rectorat.

Combien est-on payé quand on est stagiaire ?

La masterisation imposée par Châtel devait se traduire par une revalorisation indiciaire correspondant au passage d'un recrutement bac + 3 à un recrutement bac + 5. Le 7 juillet, le ministre a rendu sa copie et, **si l'augmentation paraît substantielle pour un début de carrière (+ 230 euros pour un certifié), elle porte en réalité le montant du salaire au niveau qu'avait un certifié, avant cette « réévaluation », avec un peu plus d'un an d'ancienneté (2 ans d'études en plus pour gagner un an, cherchez l'erreur !)** et s'estompe sur l'ensemble de la carrière.

Attention ! Pour toucher son salaire (une avance de 80 à 90 % le premier mois), il faut signer son PV d'installation et fournir les documents réclamés par le rectorat.

Le reclassement : Veillez à remplir pour octobre le dossier de reclassement si vous avez été MI-SE, assistant d'éducation, contractuel, MA ou vacataire. **Cela vous permettra d'obtenir davantage de points de mutation, ainsi que de progresser plus rapidement dans les échelons et donc dans l'échelle de rémunération.**



Certifiés, CPE	Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	1 ^{er} (sept.2011)	1578.98	1547.28	1531.42
	2 ^{ème} (sept.2012)	1659.85	1626.53	1609.86

Agrévés	Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	1 ^{er} (sept.2011)	1883.21	1845.41	1826.51
	2 ^{ème} (sept.2012)	2025.71	1985.04	1964.71

Salaire net, MGEN déduite (MGEN environ 40 à 50€/mois : 3 premier mois gratuits)

Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Pour la connaître, voir avec vos collègues ou l'intendant.

Outre le salaire, les enseignants stagiaires touchent l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves), soit environ 99 euros/mois, les documentalistes et les Co-Psy, une indemnité de sujétions particulières (environ 48 euros/mois) et les CPE, une indemnité forfaitaire (92 euros/mois).

Indemnité ZEP : d'un montant annuel de 1150 euros, elle est versée mensuellement au prorata des heures effectuées (un temps complet = 95 € par mois).

Frais de déplacement : vous n'en toucherez pas, sauf quand vous aurez un ordre de mission vous envoyant en formation hors de votre résidence administrative ou privée.

Stagiaires et droit syndical :

Comme tous les fonctionnaires, les stagiaires ont le droit de faire grève (c'est à l'administration de constater votre absence, aucune déclaration préalable n'est à faire dans le 2nd degré), de suivre des stages de formation syndicale (12 jours par an) et de se syndiquer !



✂-----
Si vous voulez recevoir les infos (et devenir membre de la liste de diffusion) du SNES de Lille et / ou vous syndiquer, renvoyez nous ce coupon au Snes, 209 rue Nationale, 59000 Lille.

Nom :

Prénom :

Adresse mail (lisible) :

Adresse postale :

Agrévé(e) / Certifié(e) / CPE (à entourer)

Discipline :

Établissement de stage :

- souhaite recevoir un bulletin d'adhésion
- souhaite simplement ne recevoir que les infos (pour l'instant !)

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.